





#### 1) ADMINISTRATION DE BIENS

## 1-1/ GESTION IMMOBILIERE POUR LE MANDATAIRE :

- Gestion simple 8,37 % H.T. des sommes encaissées soit 10,05 % TTC.

- Garantie des loyers impayés et de la détérioration immobilière 2,92 % H.T. des sommes encaissées soit 3,50% TTC.

- Rédaction de la déclaration annuelle des revenus fonciers TTC 50 €uros

- Représentation à assemblée générale TTC 100 €uros

# 1-2/ SYNDIC DE COPROPRIETE GESTION NORMALE

Sur devis le prix ne pouvant être déterminé qu'en fonction du nombre de lots, des équipements existants (chauffage collectif, ascenseurs, espaces verts, compteurs divisionnaires etc.) et des demandes spécifiques des copropriétés (notre tarif évoluant dans une fourchette située entre 150 et 230 € par an et par lots).

#### PRESTATIONS PARTICULIERES

- Selon les conditions particulières du contrat de syndic

#### 2) VENTES (sauf convention particulière)

2-1) HABITATION : Honoraires à la charge de l'acquéreur ou du vendeur. Les prix affichés comprennent les honoraires. QUELQUE SOIT LA VALEUR DU BIEN VENDU

- Jusqu'à 75 000 €: 10 % - de 150 001 € à 230 000 € 6,5% - de 75 001 € à 100 000 €: 9% - au-dessus de 230 001€: 5% - de 100 001 € à 150 000 €: 7% - estimation: 200 €

2-2) COMMERCIAL: Honoraires à la charge du preneur: 8 % TTC

### 3) HONORAIRES DE LOCATION

3-1/ LOCATAIRE: 3-2/ PROPRIETAIRE: (\*)

Visite – Constitution du dossier – Rédaction du bail (\*): 12 €/m² en zone très tendue Visite – Constitution du dossier – Rédaction du bail (\*): 7% TTC du loyer annuel hors charges

10 €/m² en zone tendue Etat des lieux d'entrée : 3€/m²(\*\*)

8 €/m² pour le reste du territoire

- Etat des lieux d'entrée : 3 €/m²(\*\*)

(\*) Les honoraires locataires ne peuvent être supérieurs aux honoraires propriétaires

(\*\*) ETAT DES LIEUX (Maisons - appartements de plus de 100 m²): Huissiers (½ locataire ½ propriétaire).

3-3/ ETABLISSEMENT ET REDACTION ETAT DES LIEUX (seul): 150 € TTC jusqu'au 2 pièces + 50 €par pièces supplémentaires.

### 4) BAUX COMMERCIAUX

#### 4-1 /REDACTION BAIL COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL

- Initial ou renouvellement TTC (à la charge du preneur) 1 000,00 €uros + frais enregistrement éventuels

- Avenant d'augmentation TTC (à la charge du locataire) 380,00 €uros + frais enregistrement éventuels

4-2/ LOCATION COMMERCIALE et PROFESSIONNELLE: 35 % TTC. du loyer annuel hors charges (locataire)